

La prolifération des sites d'information dans le paysage médiatique algérien a été sans nul doute bénéfique pour la liberté d'expression, la confrontation d'idées et les débats constructifs. Cependant, ce foisonnement n'a malheureusement pas toujours été accompagné de l'éthique nécessaire à l'établissement de médias professionnels, respectueux de la déontologie et des droits d'auteur.

Ainsi, tels des Thénardier faisant fortune en détroussant les morts, certains d'entre eux se repaissent de tout, même de nécrologie, pour assouvir leur faim de polémiques fictives, quitte à les créer de toutes pièces. Et au lieu d'utiliser une réelle démarche journalistique pour au moins donner un semblant de véracité à leur propos, ils distribuent calomnies et diffamations sans avancer un seul argument ni la moindre preuve.

Pis encore, certains journaliste œuvrant dans ces sites usent et abusent du copier-coller, plagiant des textes déjà publiés et signés par des journalistes professionnels ou des bloggeurs soucieux de la qualité de leur travail.

Un exemple « pédagogique » de telles pratiques est visible dans un article pompeusement intitulé « *Morts dans l'anonymat au Canada : consulat démissionnaire* » qu'on peut lire sur le site *Algérie-Express*, sous la signature de Nassima Belaid (un pseudonyme?) en date du 8 février 2014 [1].

Selon ce titre on ne peut plus explicite, il y serait donc question i) du décès de compatriotes au Canada et ii) de l'inaction du consulat dans ce dossier. On s'attend alors à lire un texte développant ces deux thèses avec une argumentation appropriée ou une démonstration irréprochable.

Que nenni. La première partie du papier, qui traite du décès de feu Radil Hebrich (heurté à mort par le métro de Montréal), est une copie mot-à-mot d'une partie de l'article de la journaliste montréalaise Camille Laurin-Desjardins. Cet article dont le titre est « *D'architecte à sans-abri* » a été publié le 5 février 2014 par

Le Journal de Montréal

[2]. Comble de la plagiaire, Nassima Belaid insinue dans sa copie que la sœur du défunt a été interviewée par son journal, alors que l'entrevue a été réalisée par le journal montréalais.

Écrit par Ahmed Bensaada
Lundi, 10 Février 2014 20:39

Toute comme la première, la seconde section de l'article d'*Algérie-Express* est, à quelques mots près, un copier-coller d'un autre article (non signé) publié le 6 février 2014 par le site canadien *The Muslim News*

[3]. Elle relate la tragique disparition de Kaddour Massinissa, abattu par des transporteurs de fonds.

Alors qu'aucun commentaire sur le rôle du consulat n'a été mentionné dans la première section, deux affirmations ont été ajoutées à la seconde : « *le consulat a brillé par son absence* » et « *dans ces deux drames, les autorités consulaires ont été défaillantes* ».

Il faut préciser que, de l'ensemble de « son » article, Nassima Belaid ne peut prétendre à la « propriété intellectuelle » que de ces deux et uniques phrases. Tout le reste a été plagié sans aucune note faisant référence aux textes originaux.

Notons au passage que le site *Algérie 360°* a repris l'article publié par *The Muslim News* mais, contrairement à *Algérie-Express*, n'a pas omis d'en citer la source [4].

Résumons-nous. Une « journaliste » décide de publier un texte composé de deux sections; elle les « emprunte » à deux articles distincts qu'elle trouve sur Internet; elle y ajoute deux phrases assassines et gratuites contre le consulat algérien à Montréal; elle affuble « son » texte d'un titre aussi fallacieux que racoleur; toute honte bue, elle y appose sa signature: voici à quoi se réduit le professionnalisme de certains scribouillards cybernétiques.

Nassima Belaid peut-elle nous dire d'où le consulat a-t-il été absent? En quoi les autorités consulaires ont été défaillantes? A-t-elle diligenté une enquête sur le sujet? Les familles des défunts ont-elles été mal accueillies, mal servies? Où sont les sources de ces allégations?

La « journaliste » algérienne ne nous en souffle pas un seul mot : de la calomnie à l'état pur, infâme et abjecte.

Écrit par Ahmed Bensaada
Lundi, 10 Février 2014 20:39

L'écrivain autrichien Karl Kraus avait l'habitude de dire sarcastiquement: « *Ne pas avoir d'idées et savoir les exprimer : c'est ce qui fait le journaliste*

». Dans ce cas, je dirais plutôt : «

Ne pas avoir d'idées et ne pas savoir les exprimer : c'est ce qui fait le journaliste

».

Loin de moi l'idée de défendre quiconque dans cette affaire, mais j'abhorre la diffamation, le mensonge et le colportage de faussetés, ayant moi-même été victime de ces procédés : la vérité mérite d'être connue.

Contrairement à Nassima Belaid, j'ai été indirectement concerné par le premier décès. En effet, sollicité par un ami vivant en Algérie, ancien camarade de feu Radil Hebrich, j'ai personnellement communiqué avec les autorités consulaires algériennes à Montréal pour m'enquérir du dossier du défunt et procurer à sa famille les documents nécessaires à son inhumation à Annaba. À l'opposé de ce qui est avancé dans l'article diffamatoire, j'ai été bien renseigné, orienté et les documents demandés ont été établis et transmis à la famille en un temps record.

Et, à ma connaissance, ce n'est pas la seule fois que les autorités consulaires se comportent de manière aussi professionnelle, surtout lorsqu'il s'agit du décès de compatriotes, je peux en témoigner personnellement.

Il y a de cela environ deux ans, un ami a contacté le consulat pour le décès d'un de ses proches. Les bureaux lui ont été ouverts un lundi alors qu'ils sont habituellement fermés ce jour-là. Il en a été de même lors du tragique décès de ma propre sœur, événement à l'occasion duquel j'ai reçu de la part des responsables du service consulaire un soutien moral et une aide inestimable.

Il est clair que par pudeur, je n'aurais jamais osé parler de tout cela publiquement, si ce n'était le grossier plagiat et l'ignoble calomnie véhiculés par cet article tendancieux.

Avant de porter un jugement de valeur sur autrui, et de s'attaquer à des cibles somme toute faciles, « l'auteure » de ce papier devrait comprendre que le plagiat et la diffamation sont des délits répréhensibles. Moralité : avant de donner des leçons, elle devrait plutôt donner

l'exemple.

C'est à ce prix que le paysage médiatique algérien gagnera ses lettres de noblesse et se forgera un rôle de premier plan dans le développement de notre pays.



Références

1. Nassima Belaid, « *Morts dans l'anonymat au Canada* : *consulat démissionnaire* », Algérie-Express, 8 février 2014, <http://www.algerie-express.com/ae/soci%C3%A9t%C3%A9/3835-morts-dans-l-anonymat-au-canada-consulat-d%C3%A9missionnaire>
2. Camille Laurin-Desjardins, « *D'architecte à sans-abri* », Le Journal de Montréal, 5 février 2014, <http://www.journaldemontr.eal.com/2014/02/05/darchitecte-a-sans-abri>
3. The Muslim News, « *Massinissa Kadour* : *un algérien abattu par un agent de Garda* », 6 février 2014, <http://quebec.themuslimnews.ca/massinissa-kadour-un-algerien-abattu-par-un-agent-de-garda/>
4. Algérie 360°, « *Massinissa Kadour* : *un algérien abattu par un agent de Garda au Canada* », 7 février 2014, <http://www.algerie360.com/algerie/faits-divers/massinissa-kadour-un-algerien-abattu-par-un-agent-de-garda-au-canada/>

Blogosphère algérienne : une litanie de fausseries, rumeurs et canulars

Écrit par Ahmed Bensaada
Lundi, 10 Février 2014 20:39

Cet article a été publié par le quotidien algérien [Reporters](#), le 11 février 2014 (pp. 12-13)

REPORTERS

[Lire l'article en format "Journal" sur Calaméo](#)
